

SYSTEME D'INFORMATION ET DE
COMMUNICATION ADMINISTRATIVE
SICAD

Guide du Citoyen

Case réservée au Bureau Central des Relations avec le Citoyen

Référence : Arrêté du Ministreen date du
tel que modifié par l'arrêté en date du
(Jort n°.....du.....)

Organisme : Ministère du Commerce et de l'Artisanat

Domaine de la prestation : contrôle de la qualité et contrôle technique à l'importation et à l'exportation.

Objet de la prestation : Décision de refolement ou de destruction

Conditions d'obtention

-le produit importé qui est soumis au contrôle technique systématique à l'importation doit être non conforme aux normes.

Pièces à fournir

Aucune

Etapas de la prestation	Intervenants	Délais
Vérification de la non conformité du produit à la réglementation en vigueur (rapport d'analyse non conforme)	-Services du contrôle technique à l'importation et les laboratoires habilités	Après le résultat de la non conformité du produit soit par le rapport d'analyse ou par le constat

Lieu de dépôt du dossier
<p>Service : les services centraux du contrôle technique et les Directions Régionales du Commerce habilitées : Bizerte- Nabeul- Sousse -- Monastir – Mahdia – Sfax – Gabes – Mednine –Gafsa</p> <p>Adresse : 01 Rue d'Irak et les adresses des directions régionales habilitées</p>

Lieu d'obtention de la prestation
<p>Service : les services centraux du contrôle technique et les Directions Régionales du Commerce habilitées : Bizerte – Nabeul- Sousse – Monastir – Mahdia – Sfax – Gabes – Mednine –Gafsa</p> <p>Adresse : 01 Rue d'Irak et les adresses des Directions Régionales habilitées</p>

Délai d'obtention de la prestation
Après la réception du rapport d'analyse non conforme ou après constat

Références législatives et/ou réglementaires
- Décret N°94 -1744 du 29 /08/1994 relatif au contrôle technique à l'importation et à l'exportation et aux organismes habilités à l'exercer et les textes subséquents .